

ARRÊTÉ

portant nomination de la Présidente et des Présidents Adjointes de jury de l'examen du baccalauréat technologique série S.T.A.V. pour la session d'examens 2023-2024, pour les Régions Guadeloupe et Martinique

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :

Vu les articles D.336-1 à 336-22 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2018-614 du 16 juillet 2018 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux enseignements conduisant au baccalauréat général et aux formations technologiques conduisant au baccalauréat technologique ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret N°2006-583 du 23 mai 2006 relatif aux dispositions réglementaires du livre III du code de l'éducation (décrets en Conseil d'Etat et décrets) ;

Vu le décret du 21 août 2006 relatif au baccalauréat technologique ;

Vu le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

Vu l'arrêté de nomination du 07 avril 2023, de Monsieur Jean-Rémi DUPRAT, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 1^{er} octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série "sciences et technologies de l'agronomie et du vivant" (STAV) du baccalauréat technologique (JO du 31 octobre 2019) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 modifié fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes de l'enseignement technologique et professionnel délivrés par le ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 12 septembre 2023 d'ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique ;

ARRÊTE

Article 1 :

La répartition des Présidents du jury des examens du baccalauréat technologique série Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) pour la session 2023-2024 est précisée en annexe 1.

Article 2 :

Sous l'autorité de la Présidente, les Présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique sont nommés pour le suivi des établissements pour la session 2023-2024 tel que précisé en annexe 2.

Article 3 :

Les Présidents-adjoints de jury sont chargés du suivi des établissements pour la session 2023-2024 conformément à la répartition décrite au tableau présenté en annexe 3.

Article 4 :

La Présidente et les Présidents-adjoints désignés par le présent arrêté demeurent en fonction jusqu'à la nomination du jury pour la session suivante.

Article 5 :

Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Martinique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DAAF Martinique.

Fait à Fort-de-France, le vendredi 22 septembre 2023

**Le directeur de l'alimentation, de l'agriculture
et de la Forêt,**



Jean-Rémi DUPRAT

ANNEXE 1

Désignation de la Présidente du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV
pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Qualité du président	Établissement de rattachement
Madame Génica LAWRENCE	maître de conférence (enseignant-chercheur)	IUT de Saint-Claude en Guadeloupe

ANNEXE 2 :

Désignation des présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV
pour la session 2023-2024

Prénom Nom	Établissement de rattachement du président-adjoint
Yannick MARIVAL	LEGTPA Alexandre Buffon (Guadeloupe)
Elise COQUARD	LEGTPA de Macouria (Guyane)

ANNEXE 3 :

Répartition des établissements suivis par les présidents-adjoints du jury de l'examen du baccalauréat technologique série STAV pour la session 2023-2024

Établissements suivis par le président-adjoint	Prénom Nom
LEGTPA de Guadeloupe	Elise COQUARD
LEGTA de Croix-Rivail	Yannik MARIVAL